

Direction générale

Caen, le 23 avril 2021

Avis sanitaire portant sur le projet d'arrêté relatif à l'autorisation de réaliser la vaccination contre la Covid-19 dans des centres désignés

L'Organisation mondiale de la santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale.

En cas de menace sanitaire grave appelant des mesures d'urgence, notamment en cas de menace d'épidémie, le représentant de l'État territorialement compétent est habilité à prendre toute mesure proportionnée aux risques courus et appropriée aux circonstances de temps et de lieu afin de prévenir et de limiter les conséquences des menaces possibles sur la santé de la population.

Au regard de la propagation sur le territoire national, telle qu'elle ressort des données scientifiques disponibles, le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la République.

Le décret n° 2021-10 du 7 janvier 2021 prescrit les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et habilite le préfet à prendre des mesures exceptionnelles et notamment la désignation de centre de vaccination.

Considérant que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte les calendriers de livraison des vaccins, l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics ; qu'à cette fin, il importe que des structures puissent être désignées comme centres de vaccination contre la Covid-19 sur l'ensemble du territoire ;

L'Agence régionale de santé de Normandie émet un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral portant autorisation de réaliser la vaccination contre la Covid-19 dans les centres suivants :

- Centre communal d'Evreux, Halle des expositions 26 avenue du Maréchal Foch 27000 Evreux
- Grand centre Etat d'Evreux, Halle des expositions 26 avenue du Maréchal Foch 27000 Evreux
- Centre communal de Gisors, Salle polyvalente 78 rue du Faubourg de Neaufles 27140 Gisors
- Centre communal des Andelys, Salle des fêtes 28 avenue du Général de Gaulle 27700 Les Andelys
- Centre communal de Louviers, Maison des sports et associations 10 avenue du Maréchal Leclerc 27400 Louviers
- Centre communal de Saint André de l'Eure, Salle du Clos Mulot 6 rue de Dreux 27220 Saint André de l'Eure
- Centre communal du Thuit Hébert, Salle du Perrey rue de la mairie 27520 Le Thuit Hébert
- Centre communal du Neubourg, Salle du Haut Phare rue Jean de la Fontaine 27110 Le Neubourg

- Centre du Centre Hospitalier d'Evreux, rue Léon Schwartzenberg 27000 Evreux
- Centre du Centre Hospitalier de Vernon, 5 rue Docteur Burnet 27200 Vernon dont le Centre annexe du CH de Vernon, ancien collègue César Lemaitre, 13 rue Saint Lazare 27200 Vernon
- Centre du Centre Hospitalier de Bernay, 5 Rue Anne de Ticheville 27300 Bernay dont le Centre annexe du CH de Bernay, Maison des associations 8 rue Jacques Philippe Bréant 27300 Bernay
- Centre du Centre Hospitalier de Verneuil d'Avre et d'Iton, 101 Boulevard des Poissonniers 27130 Verneuil d'Avre et d'Iton
- Centre du Centre Hospitalier de Pont Audemer, 64 Route de Lisieux 27500 Pont Audemer

Ces centres sont autorisés à déployer des équipes mobiles, selon les modalités définies par l'ARS, pour les personnes ayant des difficultés à y accéder.

Guide ARS Normandie – mai 2021 : Mise en place d'une équipe mobile de vaccination dans le cadre de la gestion de l'épidémie de Covid-19

Le Directeur général,



Thomas DEROCHE